



N° : 2024DM64

SERVICE : Finances
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association Les Amis du Vexin Français pour l'année 2024

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal Nr. 2015-CMa-11-04 du 13 novembre 2015 « Adhésion à l'association Les Amis du Vexin Français »,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 déléguant au maire la possibilité d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Considérant que la commune de Marines était adhérente à cette association en 2023,

Considérant le souhait de la commune d'adhérer à cette association pour l'année 2024 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55€,

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'Association Les Amis du Vexin Français pour 2024 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55€.

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité, au Service de Gestion Comptable ainsi qu'à l'association Les Amis du Vexin Français.

Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Marines, le 18/11/2024

Le Maire,

Nadine NINOT